

Version française :

Les essais nucléaires français en Algérie – Déclaration conjointe de 20 organisations à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires

Nous, les organisations signataires, à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires du 29 août 2025, exprimons notre profonde inquiétude face au passage de plus de six décennies depuis le début de la série d'essais nucléaires menés par la France dans le Sahara algérien entre 1960 et 1966. Ces essais comprenaient 17 explosions nucléaires, ainsi que 40 essais complémentaires sous-critiques, laissant un lourd héritage de contamination radioactive généralisée et causant de graves dommages sanitaires, environnementaux et sociaux qui perdurent encore aujourd'hui.

Ces essais ont laissé une empreinte tragique sur la vie de milliers de personnes. Les zones touchées enregistrent des hausses alarmantes des taux de cancer, de maladies respiratoires chroniques et de malformations congénitales, en plus de la dégradation continue des ressources naturelles, de la perturbation des moyens de subsistance et de l'affaiblissement du tissu social et économique des communautés locales. Ils ont également provoqué des traumatismes psychologiques profonds, aggravés par l'absence de soins médicaux adéquats et le manque de transparence sur les risques réels.

Près d'une année s'est écoulée depuis que les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont adressé, le 13 septembre 2024, des communications aux gouvernements algérien et français. Nous déplorons l'absence de réponse à ce jour, ce qui reflète la persistance d'une négligence officielle face à une tragédie humanitaire et environnementale qui dure depuis trop longtemps.

Nous affirmons que plus de six décennies après cette catastrophe, elle ne saurait être considérée comme prescrite ou oubliée. Les tensions diplomatiques actuelles entre l'Algérie et la France ne doivent pas servir de prétexte pour ignorer ce dossier ou justifier l'inaction. Bien au contraire, la sensibilité des relations entre les deux pays devrait inciter à placer l'intérêt humanitaire commun au-dessus de tout différend politique ou circonstanciel, et à traiter cette question comme un dossier fondamentalement humanitaire, de droits humains et environnemental, ne pouvant faire l'objet de marchandages ou de reports. Le traitement de l'héritage de ces essais nucléaires est une responsabilité historique, morale et juridique partagée, et la justice ne peut être rendue que par des mesures concrètes et sincères des deux parties, dans un esprit de coopération et de transparence, à l'écart des tensions politiques.

En conséquence, nous demandons ce qui suit :

Premièrement – Des gouvernements algérien et français :

- 1- Ouvrir des discussions sérieuses entre les deux gouvernements afin de faire du dossier des essais nucléaires une priorité absolue, en l'abordant avec sérieux et responsabilité, compte tenu des dommages environnementaux, sanitaires et humains dont les effets persistent encore aujourd'hui.
- 2- Mettre en place une commission conjointe de suivi des conséquences des essais nucléaires et autres essais sur la santé et l'environnement, composée de représentants des deux gouvernements, de parlementaires et d'associations de victimes, chargée d'assurer le suivi du dossier et de renforcer la transparence, garantissant ainsi un engagement effectif des deux parties.

- 3- Réaffirmer que ce dossier ne doit ni sombrer dans l'oubli, ni être instrumentalisé comme moyen de pression dans le contexte des tensions diplomatiques actuelles, mais demeurer une priorité humaine et environnementale, nécessitant une coopération sincère et responsable entre les deux parties, au-delà des calculs politiques étroits, afin de rendre justice aux victimes et de protéger les générations futures.

Deuxièmement – Au gouvernement français :

- 1- Reconnaissance officielle et complète des crimes nucléaires commis en Algérie, avec l'acceptation de la responsabilité légale et morale, l'octroi d'indemnisations justes et complètes aux victimes, et la garantie de leur accès à des soins de santé appropriés.
- 2- Divulcation totale et immédiate de tous les documents et cartes relatifs aux essais nucléaires, y compris les emplacements d'enfouissement des déchets radioactifs, la remise à l'Algérie d'une copie complète des archives nucléaires, la cessation du recours au prétexte de la « sécurité nationale », et la garantie de l'accès de l'Algérie à des informations précises sur les zones contaminées.
- 3- Mesures concrètes de la part de la France pour remédier aux dommages causés par les essais nucléaires, y compris la dépollution des zones contaminées, ainsi que la signature et la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) comme geste de bonne foi garantissant vérité et justice pour les populations affectées.

Troisièmement – Au gouvernement algérien :

- 1- Prendre des mesures immédiates pour protéger la santé publique dans les zones touchées à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national global visant à traiter les impacts environnementaux et sanitaires des essais nucléaires français. Cela inclut le lancement d'études de terrain périodiques pour suivre l'état de santé des populations affectées, la fourniture d'un soutien médical spécifique aux victimes des radiations nucléaires, ainsi que la garantie de la participation de la société civile et des organisations spécialisées et la mise à disposition d'informations précises aux habitants sur les risques persistants.
- 2- Assurer la transparence et un suivi sérieux et continu de ce dossier en mettant en place des mécanismes clairs et un calendrier défini, et en publiant un rapport annuel détaillé sur les activités de l'Agence nationale pour la réhabilitation des anciens sites d'essais et d'explosions nucléaires dans le sud de l'Algérie.
- 3- Avancer dans la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), en utilisant tous les moyens juridiques et diplomatiques pour garantir les droits des victimes et faciliter leur accès aux documents et archives relatifs aux essais nucléaires, tout en prenant les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles victimes.

Nous réaffirmons notre engagement indéfectible à poursuivre la lutte pour assurer justice aux victimes, éliminer l'héritage de cette catastrophe et œuvrer conjointement à protéger les générations futures de risques similaires. La commémoration annuelle de cet anniversaire n'est pas seulement un moment pour se souvenir de la tragédie, mais aussi pour renouveler l'appel à la reconnaissance du préjudice, garantir la justice et travailler sérieusement à éliminer les conséquences de ce crime

environnemental et humanitaire, afin que de telles catastrophes ne se reproduisent plus jamais, où que ce soit dans le monde.

Organisations signataires:

- 1- SHOAA pour les Droits de l'Homme
- 2- Campagne Internationale pour l'Abolition des Armes Nucléaires (ICAN)
- 3- Observatoire des Armements / Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits (CDRPC)
- 4- ICAN France
- 5- Bureau International de la Paix (IPB)
- 6- Autorités Locales Nucléaire-Free du Royaume-Uni/Irlande
- 7- Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (WILPF)
- 8- Nuclear Truth Project
- 9- Action on Armed Violence
- 10- ContrAtom Genève
- 11- Initiatives pour le désarmement nucléaire (IDN)
- 12- Peace Studies and International Development, Université de Bradford
- 13- PEAC Institute
- 14- Pax Christi Vlaanderen
- 15- Réseau « Sortir du nucléaire »
- 16- Association Norvégienne pour la Paix (*The Norwegian Peace Association*)
- 17- Pax for Peace
- 18- Pax Christi Flandres
- 19- Mines Action Canada
- 20- Forum du Maghreb pour le Dialogue